Gaza: les Israéliens mettent en œuvre une « ingénierie de la famine »

La famine à Gaza n'est pas une conséquence de la guerre, mais celle de la politique répressive israélienne qui transforme en armes la nourriture, l'aide humanitaire et la survie.

Par Ahmed Asmar

Mondialisation.ca, 15 novembre 2026
dailysabah.com 12 novembre 2026

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Crimes contre l'humanité
Analyses: LA PALESTINE



Plus d'un an après la signature du cessez-le-feu à Gaza – un accord qui, sur le papier, a mis fin au génocide au sens strict du terme –, la situation sur le terrain n'a pas changé. Au contraire, la situation humanitaire générale est entrée dans une nouvelle phase, marquée par de nouvelles réalités qui entretiennent la crise qui affecte l'ensemble de la population locale.

Les massacres et les bombardements se poursuivent, même si leur rythme est plus lent que pendant le génocide lui-même. Le siège se poursuit, voire s'intensifie, privant les personnes déplacées de matériaux de construction suffisants pour se protéger de l'hiver rigoureux que connaît déjà Gaza.

Quant à la nutrition et à l'alimentation, même si certaines améliorations ont été constatées, ce qu'Israël autorise à entrer à Gaza reste limité tant en quantité qu'en variété.

> Cela a largement popularisé l'expression d'« ingénierie de la famine », employée par les organisations de défense des droits de l'homme et les groupes des Nations Unies pour décrire la situation. L'expression n'est pas rhétorique ; elle décrit une politique délibérée visant à contrôler ce qui entre à Gaza, en quelles quantités, par qui et dans quelles conditions.

Il en résulte un système dans lequel la nourriture n'est pas simplement insuffisante, mais elle constitue une des épreuves quotidiennes de presque toutes les familles de Gaza.

Le manque de nourriture est géré, entretenu et calibré jusqu'à la dernière calorie. Il est entretenu précisément parce qu'il sert un objectif politique : maintenir toute une population dans un état de dépendance, de vulnérabilité et d'assujettissement, pour rendre la vie à Gaza impossible. Et cela fonctionne.

Une pénurie savamment contrôlée

Le terme « famine orchestrée » ne désigne pas une pénurie naturelle ni une conséquence involontaire de la guerre. Il décrit le contrôle délibéré et systématique de l'entrée des denrées alimentaires – leurs sources, leurs types et leur distribution – de manière à faire de la privation un outil de pression et d'asservissement.

Il ne s'agit pas simplement de savoir quelle quantité de nourriture parvient à Gaza, mais aussi de savoir qui est autorisé à l'acheminer et quels produits sont autorisés à passer.

> Dans la pratique, des produits secondaires tels que les chocolats et les bonbons s'accumulent en abondance sur les rayons, tandis que la farine et les légumes – les produits de base – restent rares, voire totalement interdits.

Les chiffres et les statistiques à Gaza témoignent d'une contraction délibérée. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a été contraint de réduire d'environ un tiers son aide alimentaire à Gaza en octobre, privant ainsi près d'un demi-million de Palestiniens et faisant passer le nombre de bénéficiaires de 1,6 million à 1,1 million. Les rations alimentaires ont été divisées par deux, et le nombre de repas chauds quotidiens est passé de 250 000 à 150 000.

Cette réduction a été attribuée non seulement à des pénuries de financement, mais aussi à Israël, qui a imposé de sévères restrictions à l'entrée des marchandises, notamment des denrées alimentaires et des matériaux de construction, par les points de passage. Il en résulte que même le flux humanitaire est restreint tandis que le flux commercial est étouffé, et que les deux restent sous le contrôle d'Israël.

Le secteur de la boulangerie en est une illustration frappante. Fin octobre, l'Association des boulangers de Gaza a averti que les stocks commerciaux de farine étaient complètement épuisés et que seules sept boulangeries sur vingt restaient opérationnelles, les autres risquant de fermer dans les 48 heures si de nouveaux approvisionnements n'étaient pas autorisés.

L'association a attribué cette crise à la fermeture des points de passage par Israël au cours de la semaine précédente et à son refus d'autoriser l'entrée de farine commerciale à Gaza, malgré la réouverture partielle des points de passage.

> Le message était sans équivoque : le pain, produit de première nécessité, était rationné non pas par manque de disponibilité, mais par une politique délibérée.

Cette politique se répète avec une quasi-régularité, s'inscrivant dans le quotidien difficile des habitants de Gaza, dont les conversations tournent désormais sans cesse autour de l'ouverture et de la réouverture des points de passage et de ce qui y est autorisé à entrer.

L'architecture des restrictions

Les restrictions ne sont pas uniquement quantitatives ; elles privent de mille manières les Palestiniens des denrées alimentaires et les matériaux de construction dont ils ont le plus désespérément besoin, tant en été qu'en hiver.

Des sources économiques palestiniennes indiquent que le nombre de produits entrant à Gaza ne dépasse pas 200, contre plus de 10 000 avant le génocide, soit environ 2 % de la diversité antérieure des marchandises.

Le nombre de commerçants autorisés par Israël à faire entrer des marchandises à Gaza après le génocide serait passé de 13 à huit, l'approvisionnement étant limité à quatre entreprises israéliennes, selon une requête juridique déposée par l'Union générale des industries palestiniennes devant un tribunal israélien.

Cela signifie que la crise ne porte pas simplement sur la quantité de nourriture disponible ; elle concerne ceux qui sont autorisés à tirer profit de sa distribution et les produits autorisés à atteindre le marché.

La restriction des produits et des commerçants constitue un mécanisme de contrôle qui s'ajoute à la fermeture physique des points de passage. Elle garantit que, même lorsque des denrées alimentaires parviennent à entrer, l'économie locale reste étranglée et la population dépendante d'un circuit d'approvisionnement étroit et contrôlé, tandis que la situation générale reste si fragile qu'il est impossible de faire face à des problèmes mineurs, comme les tempêtes ou le mauvais temps.

Le bilan humanitaire de ce système se mesure en vies humaines. L'analyse de la Classification intégrée des phases de sécurité alimentaire (IPC) de juillet 2026 a révélé qu'environ 1,4 million de Palestiniens, soit environ 67 % de la population de Gaza, étaient confrontés à une crise ou à des niveaux encore plus graves d'insécurité alimentaire aiguë, dont quelque 212 000 se trouvaient en situation d'urgence.

L'analyse mettait en garde contre une détérioration attendue au cours du second semestre. Elle ne parlait pas encore de famine à Gaza, mais indiquait que le terme pourrait s'appliquer, en cas de nouvelle réduction de l'aide, tant la situation était précaire.

La famine comme méthode

Le cadre juridique régissant ces pratiques et politiques délibérées est sans ambiguïté. Le droit international humanitaire interdit de recourir à la famine des civils comme méthode de guerre.

La quatrième Convention de Genève oblige une puissance occupante à garantir à la population l'approvisionnement en nourriture et en autres biens nécessaires à son subsistance, et le Protocole additionnel I interdit explicitement d'attaquer des biens indispensables à la survie.

L'organisation israélienne de défense des droits humains B'Tselem a conclu dans un rapport de 2024 qu'Israël commettait le crime de famine à Gaza, citant le blocage d'une aide humanitaire adéquate et la destruction de la production alimentaire locale.

De plus, depuis le cessez-le-feu, de nouveaux éléments de preuve n'ont fait que renforcer cette conclusion. Dans son « Rapport mondial » publié en février 2026, *Human Rights Watch* a clairement déclaré que les autorités israéliennes « ont utilisé la famine comme arme de guerre à Gaza », citant le blocus total imposé et les restrictions sévères imposées à l'aide humanitaire et à l'aide au logement qui ont suivi.

Ce constat n'était pas nouveau, mais constituait une nouvelle attestation d'une politique qui se poursuit au su et à la vue du monde entier.

Ce qui se passe à Gaza n'est pas une crise humanitaire née du chaos de la guerre ; il s'agit d'une crise orchestrée, mise en place par le contrôle des points de passage, la restriction des marchandises, la réduction du nombre de commerçants et la destruction de la production locale. L

La famine et la pénurie persistante de produits de première nécessité qui touchent désormais la plupart des familles gazaouies, en particulier en cette saison hivernale, constituent une preuve flagrante de l'utilisation par Israël de la nourriture et de tous les biens indispensables comme armes de guerre, une politique claire et indéniable visant à provoquer l'exode de la population.

Cette politique se poursuit, sans relâche, sous le regard d'une communauté internationale qui réagit avec une quasi-indifférence, manquant largement à ses obligations juridiques et morales de s'opposer à une méthode de guerre inhumaine, conçue pour rendre la vie invivable aux Palestiniens, tout en faisant semblant de leur donner les moyens de survivre.

Voilà, c'est cela, l'ingénierie de la famine…

Ahmed Asmar

Article en anglais : Engineered starvation: Israel's architecture of crisis in Gaza, Daily Sabah, 12 novembre 2026

Traduction : Dominique Muselet pour Chronique de Palestine

Image en vedette : 29 octobre 2026 – Camp de Nuseirat, centre de Gaza. Des enfants se bousculent à un point de distribution de nourriture – Photo : Anadolu Agency

*



Ahmed Asmar est journaliste et doctorant en relations internationales à l'université Yıldırım Beyazıt d'Ankara, en Turquie.

La source originale de cet article est dailysabah.com
Copyright © Ahmed Asmar, dailysabah.com, 2026

SHOP GLOBAL RESEARCH

Articles Par :
Ahmed Asmar

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.